

37^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
3 au 7 octobre 2023



RESOLUTION SEC/5/10.2022

Objet : Campagne d'information sur le rattachement des conjoints au registre des Français de l'étranger

L'Assemblée des Français de l'étranger,

VU

L'article L211-2-1 modifié par l'article 4 de la loi du 7 mars 2016

L'article 1 de l'ordonnance 2020-1733 du 16 décembre 2020

CONSIDÉRANT

Que l'anticipation est le meilleur moyen de faciliter la mise en place des procédures en cas d'urgence

DEMANDE

À l'administration de rappeler aux Français qu'ils sont invités à rattacher leurs conjoints et ayants-droits à leur inscription au registre des Français de l'étranger.